



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 novembre 2024  
Français  
Original : anglais

## La situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 1<sup>er</sup> novembre 2024 (S/PRST/2024/7), dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de le tenir informé, tous les six mois, des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). On y trouvera un compte rendu des principaux faits survenus en Afrique centrale sur le plan de la politique et de la sécurité depuis le dernier rapport, daté du 30 mai 2024 (S/2024/420), ainsi que des informations actualisées sur la situation dans le bassin du lac Tchad, comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution 2349 (2017).

#### II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale

##### A. Tendances et faits nouveaux sur les plans de la politique, de la paix et de la sécurité

2. Au cours de la période considérée, des mesures importantes ont été prises pour mener à bien les transitions politiques au Tchad et au Gabon. Parallèlement, 7 des 11 pays d'Afrique centrale sont entrés dans une période préélectorale, ayant entrepris les préparatifs pour les scrutins de 2025 et 2026.

##### Tendances et faits nouveaux sur le plan politique

3. En Angola, le 6 août, le Parlement a approuvé un projet de loi sur le découpage politico-administratif du pays, qui a été plébiscité par le parti au pouvoir, le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola, le principal parti d'opposition, l'União Nacional para a Independência Total de Angola, y opposant quant à lui son vote. Le Gouvernement a fait valoir que la loi, qui devrait entrer en vigueur en 2025, contribuerait à remédier aux disparités territoriales et à améliorer la présence et les services de l'État, tandis que l'opposition l'a critiquée, la considérant comme un moyen de retarder davantage la tenue des élections locales.



4. Au Burundi, le 27 juin, la Cour suprême a confirmé la condamnation à perpétuité de l'ancien Premier Ministre, Alain Guillaume Bunyoni, prononcée par la Cour le 8 décembre 2023, l'assortissant d'une amende de 22,7 milliards de francs burundais (environ 7,8 millions de dollars des États-Unis) et ordonnant la confiscation immédiate de ses avoirs non déclarés. La Cour avait condamné M. Bunyoni, notamment, pour possession illégale d'armes et complot contre le chef de l'État en vue de renverser le régime constitutionnel. Le 15 octobre, la Commission électorale nationale indépendante a publié le calendrier des élections législatives et des élections de district et de village.

5. Au Cameroun, le 10 juillet, les membres de l'Assemblée nationale, invoquant la nécessité d'« alléger le calendrier électoral », ont voté pour la reconduction d'un an de leur mandat, reportant ainsi les élections législatives jusqu'après l'élection présidentielle de 2025 – décision qui a été critiquée par l'opposition. Le 16 juillet, l'officier divisionnaire principal du département du Mfoundi, où se trouve Yaoundé, a publié un décret permettant aux autorités d'interdire le séjour dans le département du Mfoundi à des personnes incitant au soulèvement ou insultant les institutions de l'État ou leurs représentants. Les professionnels des médias et certains membres de l'opposition ont vu dans le décret une tentative de réprimer la dissidence avant les élections. Le 31 août, Elections Cameroon, l'organisme national de gestion des élections, a conclu son exercice annuel d'inscription sur les listes électorales. Par ailleurs, l'absence prolongée du pays du Président camerounais, Paul Biya, avait donné lieu à des spéculations dans les médias sur son état de santé. Le 11 octobre, le Ministère de l'administration du territoire a interdit à l'ensemble des médias, par note ministérielle adressée aux gouverneurs régionaux, d'aborder la question de la santé du Président. Le 21 octobre, M. Biya est rentré au Cameroun.

6. Au Tchad, le 19 juillet, Succès Masra, ancien Premier Ministre de la transition, ancien candidat à la présidence et chef du parti d'opposition Les Transformateurs, a contesté une fois de plus les résultats de l'élection présidentielle. M. Masra a demandé une refonte complète des institutions électorales, une révision du code électoral et l'arrêt de la nouvelle délimitation des circonscriptions électorales, avançant des allégations de manipulation. Dans une déclaration du 22 juillet, le Groupe de concertation des acteurs politiques, une coalition de l'opposition, a demandé le retrait des textes relatifs à la nouvelle délimitation des circonscriptions électorales et administratives qui allaient être examinés par la législature de transition dans les jours suivants. Certaines personnalités de l'opposition ont fait valoir que le nouveau découpage électoral et administratif favorisait les populations du nord au détriment de celles du sud. Les 29 et 31 juillet, le Conseil national de transition a adopté les lois organiques relatives à la composition du Parlement, au régime des inéligibilités, incompatibilités et indemnités des parlementaires et au nombre, à la dénomination et aux limites territoriales des communautés autonomes, et a exigé que 30 % des candidatures dans les circonscriptions de plus de deux sièges soient celles de femmes.

7. Le 8 août, lors d'un discours sur les médias sociaux marquant le deuxième anniversaire de l'Accord de Doha pour la paix et la participation des mouvements politico-militaires au dialogue national inclusif et souverain tchadien, le Président tchadien, Mahamat Idriss Déby Itno, a souligné la nécessité d'accélérer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants et a exhorté les groupes politico-militaires non signataires à adhérer au processus de réconciliation nationale. Dans un discours prononcé à l'occasion de la soixante-quatrième fête de l'indépendance du pays, le 11 août, M. Déby Itno s'est engagé à poursuivre l'ouverture politique, a déclaré la mise en œuvre d'une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption et a fait savoir que les mécanismes gouvernementaux de lutte contre la corruption allaient être renforcés.

8. Le 21 août, l'organisme de gestion des élections du Tchad a annoncé que les élections législatives, provinciales et municipales auraient lieu le 29 décembre 2024. Le 13 octobre, les partis de la plateforme d'opposition Groupe de concertation des acteurs politiques qui n'avaient pas participé à la transition politique ont communiqué leur décision de boycotter les élections, alléguant que les conditions n'étaient pas réunies pour la tenue d'élections crédibles. Le 16 octobre, M. Déby Itno a convoqué les chefs des partis politiques pour leur faire savoir que les élections se tiendraient comme prévu. Le 20 octobre, le parti Les Transformateurs a également annoncé qu'il allait boycotter les élections, mettant en doute l'équité du processus électoral et invoquant les récentes inondations pour justifier sa décision. Le 22 octobre, le Ministre de l'intégration régionale de la République démocratique du Congo, Didier Mazenga Mukanzu, en sa qualité d'Envoyé spécial du facilitateur de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) pour le Tchad, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République démocratique du Congo, s'est rendu à N'Djamena, appelant de ses vœux un processus électoral inclusif et pacifique.

9. Le 22 septembre, le Parti socialiste sans frontières – parti d'opposition – a signalé que son secrétaire général était porté disparu depuis le 20 septembre et a affirmé que l'Agence nationale de la sécurité d'État l'avait enlevé, notant que celui-ci avait déjà fait l'objet d'actes de harcèlement et d'intimidation de la part des services de sécurité. Selon le parti, l'enlèvement avait eu lieu au terme d'une conférence de presse au cours de laquelle avait été dénoncé le fait que certains membres du parti étaient détenus dans la prison de haute sécurité de Koro Toro depuis les événements de février 2024, qui avaient conduit à l'assassinat du président du parti, Yaya Dillo Djérou Bétchi.

10. Au Gabon, un an après le coup d'État militaire, les autorités de la transition ont pris des mesures pour faire avancer la transition politique. Le 10 juin, une sous-commission parlementaire a été créée pour examiner le projet de code électoral et proposer des révisions à y opérer dans un délai de 10 jours. Le 19 juin, la loi électorale a été adoptée par l'Assemblée nationale, puis, le 15 juillet, par le Sénat. Plusieurs parlementaires ont critiqué le fait que la loi fût adoptée avant la révision de la Constitution et ont demandé qu'elle soit réexaminée après la procédure, conformément au calendrier de la transition. Ils se sont également opposés aux pouvoirs accordés au Ministère de l'intérieur et ont déploré que la loi n'ait pas tenu compte des principales recommandations du dialogue national qui s'était tenu en avril 2024, tendant notamment à instaurer une réglementation plus stricte du processus électoral, poser des limites au financement des campagnes électorales et établir des quotas de genre. Le 30 mai, l'ancien Premier Ministre, Alain Claude Bilie By Nze, a déclaré que le dialogue national n'avait pas abordé la question de la réconciliation nationale et a mis en garde contre la xénophobie et les dissensions ethniques. Il a également critiqué les critères d'âge et de nationalité prévus dans le projet de constitution pour l'élection présidentielle, qui, selon lui, excluraient des acteurs politiques clés.

11. Le 31 août, la Ministre de la réforme des institutions de la transition et porte-étendard du Comité constitutionnel national du Gabon a transmis le projet de constitution au Président de la transition. Le 8 octobre, l'Assemblée constituante a remis son rapport sur le projet de constitution au Président de la transition. Le 17 octobre, le Conseil des ministres a adopté le projet final de constitution et a annoncé la tenue du référendum constitutionnel pour le 16 novembre. La version finale assouplit les critères d'éligibilité controversés pour les postes à la présidence et au Gouvernement, exigeant que les candidats aient un seul parent gabonais, et non les deux. Si la nature présidentielle du système politique a été maintenue, l'un des deux postes à la vice-présidence a été supprimé. Le référendum constitutionnel s'est tenu le 16 novembre. Selon les résultats préliminaires annoncés par le Ministère de

l'intérieur le 17 novembre, le projet a été plébiscité à 91,8 %, pour un taux de participation de 53,5 %.

12. Les 12 et 13 septembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est rendu au Gabon ; à cette visite a fait suite celle, le 14 septembre, du Président de la Commission de l'Union africaine. Les pourparlers ont porté sur les progrès réalisés dans la transition politique et ont été l'occasion d'examiner la question d'une réintégration ultérieure du Gabon dans l'Union africaine. Dans un communiqué, la Présidence du Gabon a exprimé son optimisme à ce sujet, tandis que dans un point de presse, le Président de la Commission de l'Union africaine s'est félicité des progrès accomplis sur la voie de l'ordre constitutionnel, déclarant que l'Union africaine attendait « avec impatience le retour du Gabon ».

13. Au Rwanda, des élections générales ont eu lieu le 15 juillet. Le 22 juillet, la Commission électorale nationale a annoncé que le Président sortant, Paul Kagame, avait obtenu 99,18 % des voix. Le Front patriotique rwandais, parti au pouvoir, a remporté 37 des 53 sièges parlementaires, tandis que 27 sièges réservés aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées ont été pourvus au suffrage indirect. Il s'agissait de 24 femmes élues par les collèges électoraux de chaque province et de Kigali, de deux membres, dont une femme, élus par le Conseil national de la jeunesse et d'une femme, élue par la Fédération de l'association des personnes handicapées. La proportion de femmes siégeant à la Chambre des députés est passée de 61 % à 63,75 %. Le 11 août, M. Kagame a prêté serment pour un quatrième mandat à la présidence. Le 16 août, une semaine après la reconduction d'Édouard Ngirente au poste de Premier Ministre, son cabinet a annoncé la nomination de 21 ministres et de 9 ministres d'État. Près de 30 % des postes ministériels ont été pourvus par des femmes.

14. À Sao Tomé-et-Principe, une commission nationale d'experts a présenté, le 5 juillet, un projet de code électoral, qui a suscité des réactions défavorables de la part des partis d'opposition. Le 15 août, le Premier Ministre, Patrice Trovoada, a rejeté les griefs de l'opposition, notant que la rédaction du code se déroulait sous l'observation des partenaires régionaux et internationaux. Le 27 août, le Gouvernement a créé un comité technique sur la réforme du secteur de la sécurité chargé d'orienter le processus de réforme. Le 25 septembre, le Premier Ministre a proposé une révision de la Constitution. Lors d'un entretien qu'il a ultérieurement accordé aux médias, le Président, Carlos Manuel Vila Nova, y a donné son approbation, tout en soulignant l'importance que revêtait le dialogue. Le 10 octobre, le Président a mis son veto à cinq projets de réforme de la justice adoptés par le Parlement. Pour sa part, le Premier Ministre a proposé de les soumettre à la Cour constitutionnelle, en vue d'un examen plus approfondi.

15. Au Congo, les sensibilités autour d'une prétendue concession de terres au Rwanda, signée dans le cadre d'accords de partenariat à Brazzaville en avril 2022, ont continué d'alimenter le mécontentement populaire et politique. Les responsables congolais et rwandais ont fait plusieurs déclarations dans lesquelles ils ont indiqué que les accords bilatéraux portaient sur la coopération économique et agricole.

16. En Guinée équatoriale, le 26 juillet, la Première Ministre, Manuela Roka Botey, ainsi que son cabinet ont démissionné après que le Président, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, a critiqué leur gestion de l'économie et leur inaptitude à endiguer la corruption. Le 16 août, le Président a nommé le Directeur général de la Banque nationale de Guinée équatoriale, Manuel Osa Nsue Nsuga, au poste de Premier Ministre. Le 19 août, un gouvernement de 60 membres a été nommé ; 10 % d'entre eux étaient des femmes, ce qui représente une baisse par rapport aux 16 % du gouvernement précédent. Parallèlement, des événements concernant la famille du Président ont accaparé l'attention, l'un des fils de celui-ci, Ruslan Obiang Nsue,

ancien Directeur général de la compagnie aérienne nationale, faisant l'objet dans le pays de poursuites judiciaires liées à des allégations de corruption.

17. Les 26 et 27 juin, à Bangui, des représentants du Cameroun et de la République centrafricaine se sont réunis à l'occasion de la sixième session de la commission ad hoc des frontières et de la troisième session de la commission mixte permanente de sécurité transfrontalière. Les parties se sont entendues sur les efforts à déployer conjointement pour délimiter officiellement la frontière et pour organiser régulièrement des réunions entre les autorités locales afin de remédier aux problèmes transfrontaliers. Le 18 octobre, les Ministres de la défense de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo ont signé un accord de coopération prévoyant l'échange de renseignements et l'entraînement en commun des forces armées des deux pays. Les 21 et 22 octobre, la commission mixte tchado-centrafricaine s'est réunie à Bangui pour la première fois depuis 2019. Les deux pays ont convenu de mettre en place une force conjointe le long de leur frontière afin d'améliorer la sécurité et ont décidé de tenir des consultations politiques plus régulières. Ils ont également signé un accord tripartite avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés concernant le rapatriement volontaire des réfugiés centrafricains vivant au Tchad.

### **Tendances et faits nouveaux sur le plan de la sécurité**

18. Une baisse générale du nombre d'actes de violence a été constatée dans le bassin du lac Tchad, mais les groupes affiliés à Boko Haram ou dissidents ont continué de représenter une menace pour la sécurité. Les groupes séparatistes armés ont poursuivi leurs attaques contre les forces de défense et de sécurité et les civils dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest du Cameroun. En outre, les effets des changements climatiques ont pesé de plus en plus sur les conflits locaux et exacerbé la concurrence pour les ressources naturelles et l'instabilité dans la sous-région.

19. Les violences ont persisté dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest du Cameroun. Le 24 juin, un avocat camerounais a déposé une plainte à Los Angeles (États-Unis d'Amérique) contre la Norvège et le Royaume-Uni, accusant ces deux pays de soutenir le terrorisme en hébergeant Lucas Ayaba Cho, un citoyen allemand dirigeant du groupe séparatiste dénommé « Ambazonia Governing Council ». Le 25 septembre, la police norvégienne a arrêté M. Ayaba Cho, accusé d'incitation à commettre des crimes contre l'humanité dans le cadre de la crise sévissant dans les deux régions. Les autorités camerounaises ont exprimé leur volonté de contribuer à l'enquête diligentée par la police norvégienne.

20. Le 19 juin, deux civils ont été tués par un engin explosif improvisé à Melim, dans le Nord-Ouest du Cameroun. Les civils auraient été chargés par les forces de sécurité d'examiner l'engin lorsque le détonateur a été déclenché à distance, ce qui a provoqué des tensions entre la population et les forces de sécurité. Le 25 août, des hommes soupçonnés d'être des combattants séparatistes armés ont attaqué un poste de police à Buea, dans le Sud-Ouest, tuant trois policiers. Cet épisode s'inscrit dans le cadre d'une série d'attaques qui se sont soldées par la mort de huit agents en trois semaines aux alentours de Bamenda, dans le Nord-Ouest. Le 9 septembre, les syndicats d'enseignants anglophones ont exigé la fin des attaques d'écoles dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest et la reprise des cours ; au 10 septembre toutefois, la plupart des écoles publiques du Nord-Ouest demeuraient fermées en raison d'un confinement imposé par les séparatistes : seuls les internats opéraient.

21. Au Tchad, les autorités locales ont fait savoir que, le 12 juin, des individus armés non identifiés avaient attaqué le village de Toumbao, dans la province du Logone-Oriental, faisant cinq morts et sept blessés ; elles ont également dénoncé le vol de plus de 500 têtes de bétail et le pillage de commerces.

*Boko Haram/crise dans la région du bassin du lac Tchad*

22. Au cours de la période considérée, de nombreux éléments de groupes affiliés à Boko Haram et de groupes dissidents se sont rendus ou ont été arrêtés et des camps ont été détruits ainsi que des munitions. Bien que la Force multinationale mixte ait intensifié ses opérations militaires contre ces groupes, le Tchad a annoncé, le 3 novembre, qu'il envisageait, en l'absence de coordination, de retirer ses effectifs de la Force.

23. Au Cameroun, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 novembre, l'Organisation des Nations Unies a confirmé et signalé 20 atteintes à la sécurité impliquant Boko Haram, qui ont provoqué la mort de 48 civils, contre 23 atteintes ayant fait 81 victimes civiles durant la même période de 2023. Au Tchad, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 novembre également, l'Organisation des Nations Unies a confirmé et signalé 56 atteintes à la sécurité impliquant Boko Haram, qui ont provoqué la mort de 99 civils, contre 67 atteintes ayant fait 117 victimes civiles durant la même période de 2023.

24. Le 2 juillet, l'armée tchadienne a déclaré avoir tué 70 terroristes présumés et détruit cinq camps et une base dans la province du Lac. Le même jour, les forces de sécurité camerounaises ont lancé une « alerte maximale » motivée par le déploiement présumé de 23 femmes kamikazes par des groupes affiliés à Boko Haram et des groupes dissidents le long de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria. Le 8 septembre, des éléments présumés de groupes affiliés à Boko Haram et de groupes dissidents ont attaqué un centre de santé à Liwa, dans la province du Lac, au Tchad, tuant le directeur du centre et enlevant deux employées. Le 27 octobre, une attaque menée par des groupes affiliés à Boko Haram et des groupes dissidents contre une base militaire près de Ngouboua, dans la province du Lac, a provoqué la mort d'une quarantaine de soldats, selon des sources gouvernementales. Le Président tchadien, M. Déby Itno, s'est rendu sur les lieux de l'attaque et a lancé une opération militaire pour poursuivre les assaillants. Le 30 octobre, les services de sécurité tchadiens ont indiqué avoir tué au moins 65 terroristes présumés. Le 31 octobre, le Président de l'Association des pêcheurs du Borno a affirmé que des frappes aériennes tchadiennes visant des djihadistes présumés avaient fait de nombreux morts parmi les pêcheurs le long de la frontière entre le Tchad et le Nigéria. Le 1<sup>er</sup> novembre, le Gouvernement tchadien a démenti ces allégations.

*Armée de résistance du Seigneur*

25. Le 25 octobre, la Division des crimes internationaux de la Haute Cour de l'Ouganda a condamné l'ancien « commandant » de l'Armée de résistance du Seigneur, Thomas Kwoyelo, à 40 ans de prison pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, notamment pour meurtre, réduction en esclavage, pillage, enlèvement, viols et actes de torture.

26. Le 15 octobre, la Cour pénale internationale a reporté l'audience dans l'affaire concernant le fondateur de l'Armée de résistance du Seigneur, Joseph Kony, qui était en fuite depuis près de 20 ans. M. Kony est accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, notamment de meurtres, de traitements cruels, de réduction en esclavage, de viols et d'attaques visant la population civile, soit des actes commis en 2003 et 2004 dans le nord de l'Ouganda.

*Sécurité maritime dans le golfe de Guinée*

27. Au cours de la période considérée, une atteinte à la sécurité a été signalée dans la zone maritime de la CEEAC dans le golfe de Guinée, ce qui représente une baisse par rapport aux trois cas recensés au cours de la même période en 2023. Selon le Centre interrégional de coordination pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale

de sécurité et de sûreté maritimes en Afrique centrale et de l'Ouest, dans la soirée du 29 mai, un cargo battant pavillon ghanéen, qui avait mis le cap depuis Douala, au Cameroun, sur le port de Koko, au Nigéria, a été abordé par neuf pirates présumés près de l'île de Bioko, en Guinée équatoriale. Parmi les sept membres de l'équipage, un capitaine ghanéen et un ingénieur nigérian ont été enlevés. Après les faits, le navire est retourné à Douala.

*Effets des changements climatiques et écologiques et des catastrophes naturelles sur la stabilité régionale, y compris sur la dynamique des conflits entre agriculteurs et éleveurs et entre communautés en Afrique centrale*

28. La sous-région a continué d'être de plus en plus vulnérable aux effets accélérés des changements climatiques, les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les pluies intenses provoquant des inondations généralisées augmentant en fréquence et en sévérité. Les catastrophes naturelles d'origine climatique ont perturbé la sécurité alimentaire, déplacé des populations, entravé le développement économique et mis à rude épreuve le tissu social fragile des communautés dans plusieurs zones de la sous-région, touchant particulièrement les femmes et les groupes marginalisés.

29. Au Tchad, le 27 juin, un conflit foncier entre agriculteurs et éleveurs dans la province du Logone-Occidental a fait un mort et plusieurs blessés et provoqué des déplacements de population. Les autorités civiles et militaires sont intervenues pour rétablir l'ordre. Le 27 août, un affrontement entre agriculteurs et éleveurs à Molori, dans la province du Kanem, a fait un mort et six blessés. Le 31 août, un violent conflit foncier entre agriculteurs et éleveurs à Palakoundja, dans la province du Logone-Occidental, a fait cinq morts et sept blessés. Des sources extérieures ont signalé que les conflits entre agriculteurs et éleveurs s'étaient intensifiés comme jamais au cours des trois dernières années, faisant plus de 1 000 morts et 2 000 blessés.

30. Au Cameroun, des informations indiquent que la région de l'Extrême-Nord continue d'être le théâtre de tensions intercommunautaires récurrentes au sujet des réserves d'eau, qui ont entraîné le déplacement de dizaines de milliers de personnes.

## **B. Évolution de la situation humanitaire**

31. La violence des groupes armés, les violences intercommunautaires, les épidémies, l'insécurité alimentaire et les déplacements forcés, ainsi que les risques naturels exacerbés par les effets des changements climatiques, ont continué de déterminer les besoins humanitaires en Afrique centrale. Dans toute la sous-région, ce sont plus de 37,8 millions de personnes qui ont eu besoin d'une assistance et d'une protection vitales. Les acteurs humanitaires ont élaboré des plans destinés à venir en aide à près de 18 millions de personnes vulnérables, pour un coût de 4,4 milliards de dollars. Au 4 novembre, seuls 47,7 % des fonds nécessaires à la mise en œuvre de ces plans avaient été reçus.

32. L'Afrique centrale a dû faire face à de nombreux défis sanitaires, notamment la variole simienne (mpox) et le choléra. En juin et juillet, un total de 102 997 cas de mpox confirmés en laboratoire, dont 223 décès, ont été signalés. La sous-région a enregistré plus de 92 % des cas de mpox et près de 80 % des décès sur le continent, la République démocratique du Congo restant le pays le plus touché.

33. Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 octobre, les inondations en Afrique centrale auraient fait 694 morts et 115 blessés. Le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Tchad ont été les pays les plus touchés. Les fortes précipitations ont entraîné le déplacement de plus de 238 000 personnes dans ces pays. Les inondations ont aussi gravement endommagé, voire détruit, plus de

299 000 habitations, 75 établissements de santé et 307 écoles. En outre, 444 000 hectares de terres agricoles ont été touchés, ce qui a rendu une superficie totale de près de 521 000 hectares impraticable pour l'agriculture et l'élevage. Quelque 77 680 têtes de bétail ont été emportées par les inondations, qui ont ainsi mis fortement à mal les moyens de subsistance, compromis gravement la sécurité alimentaire et la nutrition et augmenté la nécessité d'une aide humanitaire.

34. Dans le sud de l'Angola, l'insécurité alimentaire a persisté en raison de la sécheresse – une des pires qu'ait connues la région depuis plus de 40 ans –, qui a réduit encore les revenus des ménages et mis à mal leurs moyens de subsistance, augmentant ainsi la nécessité d'une aide d'urgence. Pour compléter les efforts du Gouvernement, un projet de 3 millions de dollars, financé par le Fonds central pour les interventions d'urgence, est mis en œuvre afin d'aider à atténuer les effets de la sécheresse provoquée par le phénomène El Niño. Par ailleurs, au 30 septembre, l'Angola accueillait environ 25 500 réfugiés et 31 500 demandeurs d'asile.

35. Au Burundi, les inondations provoquées par le phénomène El Niño, qui ont touché plus de 239 000 personnes, ont provoqué des dommages sur plus de 10 % des zones de cultures vivrières du pays. Les inondations ont également été liées à une épidémie prolongée de choléra. En outre, le Burundi a été touché par une épidémie de mpox, déclarée le 25 juillet.

36. Au Cameroun, à la fin de septembre, on comptait 1 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays et 408 500 réfugiés. À ce jour, les inondations ont touché 459 000 personnes, principalement dans la région de l'Extrême-Nord, dont environ 21 115 réfugiés nigériens. Au total, 38 personnes avaient perdu la vie, 85 253 hectares de terres avaient été inondés et 5 510 animaux avaient été tués au 18 octobre. Selon les estimations, quelque 2 465 000 personnes devraient se trouver en situation d'insécurité alimentaire. Le plan de réponse humanitaire de 2024 n'était financé qu'à 38,5 % au 4 novembre, 142,8 millions de dollars ayant été reçus sur les 371,4 millions de dollars nécessaires.

37. Au Tchad, on estime que 2,4 millions de personnes seront en situation d'insécurité alimentaire, et 3,3 millions d'autres, dont 500 000 enfants de moins de 5 ans, devraient l'être pendant la période de soudure en 2024. Les combats au Soudan ont aggravé les problèmes existants dans l'est du Tchad : sur les 5 millions de personnes vivant dans les provinces de l'Ennedi-Est, du Ouaddaï, du Wadi Fira et du Sila, quelque 2,7 millions, y compris des personnes réfugiées ou rapatriées et des communautés d'accueil, ont désormais besoin d'une aide humanitaire. Le 15 juillet, le Gouvernement a informé les représentants des organisations internationales de la situation des réfugiés dans l'est du Tchad, soulignant les graves conséquences de l'afflux de réfugiés sur l'économie, les écosystèmes fragiles et la société du pays. Il a proposé de délivrer des documents d'identité aux réfugiés et de trouver des moyens d'intégrer ceux-ci dans la société. Au 30 septembre, le Tchad comptait quelque 220 610 personnes déplacées à l'intérieur du pays. Au 3 novembre, le pays accueillait quelque 1 243 000 réfugiés, dont 1,07 million en provenance du Soudan. Selon les estimations, 6 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire. Au 1<sup>er</sup> octobre, plus de 1,9 million de personnes étaient touchées par les inondations, qui ont fait 576 morts et détruit 432 203 hectares de terres arables. Le plan de réponse humanitaire de 2024, d'un montant de 1,12 milliard de dollars, était financé à 49 % au 4 novembre.

#### *Crise dans la région du bassin du lac Tchad*

38. Au 30 septembre, il y avait environ 21 650 personnes réfugiées, plus de 220 600 personnes déplacées et quelque 16 885 personnes rapatriées dans la province tchadienne du Lac. Au 30 septembre, l'on comptait quelque 120 600 personnes



réfugiées et 453 660 personnes déplacées dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun.

### C. Évolution de la situation relative aux droits humains

39. L'évolution récente de la situation en Afrique centrale a continué à mettre en lumière les défis importants liés aux droits humains, et en particulier aux libertés politiques, suscitant des préoccupations concernant les restrictions à la liberté d'expression, d'association, de réunion pacifique et de circulation. Elle a également fait ressortir la nécessité de centrer les efforts sur la promotion de la stabilité et des libertés civiles dans la sous-région.

40. Le 18 juillet, l'Assemblée nationale angolaise a adopté un projet de loi sur le vandalisme visant les biens et services publics, qui prévoit jusqu'à 25 ans de prison pour quiconque participe à des manifestations entraînant des actes de vandalisme. Le 7 août, l'Assemblée nationale a adopté une loi sur la sécurité nationale, qui prévoit une surveillance gouvernementale accrue des médias, des organisations de la société civile et des entités privées. Les deux projets de loi ont été signés par le Président, João Lourenço, le 29 août. Des groupes nationaux et internationaux de défense des droits humains ont exprimé leurs craintes de voir les projets de loi restreindre les droits humains fondamentaux tout en permettant au Gouvernement de prendre des mesures répressives.

41. Dans la déclaration qu'il a prononcée à la cinquante-septième session du Conseil des droits de l'homme, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi a indiqué que l'espace civique devait faire face à des défis dans le pays. Le 16 août, une journaliste burundaise qui purgeait une peine de 10 ans de prison a été libérée par une grâce présidentielle. Sa libération a été saluée par les médias et les organisations de défense des droits humains.

42. Du 5 au 7 août, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a visité le Cameroun. Il y a salué les efforts déployés pour prendre en compte les préoccupations en matière de droits humains, tout en soulignant l'importance de la lutte contre l'impunité et du renforcement de l'inclusion politique dans la perspective des élections à venir. Dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, les violations des droits humains commises par des groupes séparatistes armés ont continué de perturber gravement la vie des civils, restreignant notamment la liberté de circulation et l'accès aux soins de santé et à l'éducation. Le 30 juillet, des combattants séparatistes armés auraient incendié trois taxis n'ayant pas suivi leurs instructions consistant à changer la couleur des voitures – du jaune national au bleu et blanc des séparatistes. Le 15 août, trois autres taxis ont été incendiés par des combattants séparatistes armés, pour la même raison. Le 11 août, des séparatistes ont enlevé une religieuse à Ngo-Ketunjia, dans le Nord-Ouest, ce qui a entraîné la fermeture d'un centre de santé dont le personnel médical aurait été la cible de menaces répétées. Les violations présumées des droits humains par les forces gouvernementales ont encore aggravé les difficultés rencontrées par les civils. Le 8 août, un policier de Bamenda, dans le Nord-Ouest, a abattu un motocycliste qu'il avait pris, par erreur, pour un combattant séparatiste.

43. Au Tchad, divers épisodes survenus depuis le mois d'août ont suscité des craintes quant au respect du droit à la liberté d'expression et à la liberté des médias. Le 5 août, un prêtre catholique de N'Djamena a été arrêté par les autorités pour avoir prétendument incité à la dissension. Critiquée pour sa brutalité par l'archevêque de N'Djamena, l'arrestation a suscité un tollé ; le prêtre a été libéré le lendemain. Le 7 août, le rédacteur en chef d'un média privé en ligne a été arrêté après que le média a été suspendu, à la fin de juillet, accusé de plagiat. Les organisations de médias ont condamné l'arrestation, y voyant une violation de la liberté de la presse. L'intéressé

a été libéré le 8 août. Le même jour, le président de l'Organisation tchadienne des droits humains a également été libéré après avoir passé cinq mois de détention pour atteinte à l'ordre constitutionnel. Le 8 août, le Gouvernement a récusé un rapport de Human Rights Watch qui faisait état de graves maltraitances commises à la prison de Koro Toro, affirmant que les détenus y étaient traités dans le respect de la loi. Le 2 octobre, le directeur des contenus d'une radio privée aurait été interrogé par la police judiciaire et arrêté le 7 octobre à la suite d'une plainte déposée par le président du Conseil national de transition. Le 2 octobre, les autorités de N'Djamena ont empêché la tenue d'une conférence publique sur l'indemnisation des victimes du régime du défunt Président, Hissène Habré, qui n'avait pas été préalablement autorisée. Le principal orateur de la conférence, un ancien conseiller juridique et porte-parole de Human Rights Watch, a été arrêté et expulsé du Tchad le même jour.

44. Au Congo, les organisations de défense des droits humains ont dénoncé des violations présumées des droits humains, notamment des cas présumés de disparitions forcées ou de torture et de décès en détention. Le 26 juillet, le Collectif des jeunes du Congo et de la diaspora a organisé une manifestation pour dénoncer l'augmentation de la pauvreté, la mauvaise gestion publique et la corruption, et a exigé la démission du Gouvernement. Les autorités ont arrêté et détenu le président du groupe et trois autres militants pour n'avoir pas demandé d'autorisation préalable à la manifestation ; ils ont été libérés trois jours plus tard. Lors d'une conférence de presse tenue à Brazzaville le 31 juillet, plusieurs organisations de la société civile ont demandé un cadre juridique plus fort afin de protéger les citoyens et les défenseurs des droits humains contre les arrestations arbitraires et les actes d'intimidation.

45. En Guinée équatoriale, le 21 juillet, les forces de sécurité sont intervenues à la suite de manifestations qui se sont déroulées sur l'île d'Annobon, dont la population avait exprimé des craintes à propos de l'exploitation des ressources naturelles par le Gouvernement. L'Internet et le raccordement téléphonique ont été coupés pendant plus d'un mois, et des forces de défense et de sécurité ont été envoyées à Annobon, ce qui a entraîné l'arrestation d'au moins 20 habitants de l'île, tous issus de l'ethnie des Annobon. Des informations ont indiqué que la police avait fait un usage excessif de la force et que les personnes arrêtées avaient été transférées vers les prisons de Malabo et de Bata, où elles auraient été détenues sans inculpation. Le 25 juillet, le Vice-Président, Teodoro Nguema Obiang Mangue, a annoncé sur les médias sociaux que le Gouvernement entendait accuser de sédition et d'autres crimes les manifestants et les personnes entravant les travaux publics entrepris sur l'île d'Annobon. Une plateforme de la société civile a condamné les mesures prises par le Gouvernement et a appelé de ses vœux un plus grand engagement en faveur des droits humains et de la protection de l'environnement.

46. Au Rwanda, une loi régissant les organisations non gouvernementales nationales et internationales a été adoptée le 20 juin. La législation prévoit notamment que toutes les organisations non gouvernementales doivent soumettre leurs plans de fonctionnement et leurs budgets aux autorités, pour approbation.

## **D. Évolution de la situation socioéconomique**

47. Une croissance modérée est prévue pour la zone de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), avec un taux moyen de 2,3 % en 2024, et une légère augmentation prévue pour la période 2025-2026. L'inflation devrait poursuivre sa tendance à la baisse tout au long de 2024 et en 2025. Toutefois, la zone fait face à des risques importants, notamment des chocs sur les prix des produits de base et des pressions financières extérieures, qui pourraient avoir des incidences sur ces perspectives. La réduction de la pauvreté devrait rester limitée. La dette publique

a augmenté dans plusieurs pays, le Congo et le Gabon dépassant le plafond d'endettement de la CEMAC, fixé à 70 % du produit intérieur brut (PIB). Les troubles socioéconomiques, marqués par des grèves organisées pour protester contre la faiblesse des rémunérations ou le non-paiement des salaires et par des manifestations dénonçant la pauvreté et la corruption, ont mis en évidence le mécontentement croissant de la population, tandis que des pénuries d'électricité généralisées ont touché de nombreux secteurs.

48. En Angola, l'escalade des coûts des transports et des produits de base a suscité des protestations publiques. En conséquence, le Gouvernement a mis en œuvre des programmes d'aide sociale ciblés. À la suite d'une visite effectuée du 8 au 17 juillet, l'Experte indépendante chargée d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, a souligné qu'une transparence, une diversification économique et des investissements étaient nécessaires dans le domaine des droits de l'enfant, des soins de santé et de l'éducation pour lutter contre la pauvreté et la malnutrition et pour pallier et inverser les effets des ralentissements économiques. Le 11 septembre, le kwanza angolais aurait atteint son niveau le plus bas par rapport au dollar des États-Unis depuis 1999. Ces facteurs, associés à la faiblesse des prix du pétrole, font que l'économie angolaise a continué d'être mise à rude épreuve.

49. Au Burundi, la persistance de la crise du carburant a conduit le Fonds monétaire international (FMI) à revoir à la baisse le taux de croissance du PIB prévu de 4 % à 2 %. L'inflation, qui était en baisse depuis février 2024, est passée de 12,5 % à 18,5 % entre mai et août.

50. Au Cameroun, le service de la dette du Gouvernement a absorbé plus de 30 % du budget de 2024. Le FMI a achevé le sixième examen au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit, et le premier examen au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité, ce qui a permis un décaissement immédiat de 72,7 millions de dollars et de 45,4 millions de dollars dans le cadre de ces accords respectifs. L'économie du Cameroun devrait connaître une croissance de 4,3 % en 2024, contre un taux de 3,3 % enregistré en 2023 ; toutefois, l'inflation a augmenté, atteignant un taux de 7,4 % à la fin de 2023, contre un taux de 6,3 % observé en 2022.

51. Au Tchad, l'économie a fait preuve de résilience, le PIB situant sa croissance à 4,1 % pour 2023, ce qui s'explique par l'augmentation de la production pétrolière et des investissements publics. L'inflation est passée de 4,8 % à 4,1 % grâce à l'amélioration de la production agricole. Environ 30 % de la population (5,5 millions de personnes) demeurerait dans une situation d'extrême pauvreté.

52. Au Congo, des grèves ont continué d'être organisées pour dénoncer les arriérés de trois à six mois de salaires accumulés dans le secteur public.

53. Au terme d'une mission technique effectuée à Sao Tomé-et-Principe du 23 mai au 5 juin, le FMI a souligné l'urgence pour le pays d'opérer une réforme du secteur de l'énergie comme condition pour obtenir le soutien de l'institution. Le 7 juin, le Conseil des ministres a annoncé une réduction de 50 % des dépenses de l'administration du Gouvernement motivée par les difficultés financières et l'absence d'accord avec le FMI. Une croissance économique de 1,2 % était prévue pour 2024 et de 2,1 % pour 2025, parallèlement à une baisse de l'inflation – de 19,7 % à 16,1 % en 2024.

### **III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale**

#### **A. Bons offices, diplomatie préventive et médiation**

##### **Cameroun**

54. Du 1<sup>er</sup> au 12 juillet, à la demande d'Élections Cameroon, le BRENUAC a participé à une mission d'évaluation des besoins électoraux dirigée par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. La mission a fait notamment les recommandations suivantes : appuyer le renforcement des capacités des acteurs des opérations électorales, faciliter la participation des jeunes et des femmes, améliorer les plateformes de consultation nationales et régionales, renforcer les capacités du personnel d'Élections Cameroon et encourager la sensibilisation par l'éducation civique et électorale.

55. Le 29 août, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a rencontré le Premier Ministre, Joseph Ngute, en marge de la réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), à Yaoundé. Le Premier Ministre a souligné qu'en dépit des attaques qui étaient menées dans la région de l'Extrême-Nord, aucun territoire camerounais n'était occupé par des extrémistes violents. Il a remercié l'ONU pour son appui à la cohésion sociale et à la paix dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

##### **Tchad**

56. Le 28 août, le Représentant spécial a rencontré le Ministre tchadien des affaires étrangères, en marge de la réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI, à Yaoundé. Les pourparlers ont porté sur l'appui apporté par l'ONU pour faire avancer le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration prévu dans l'Accord de paix de Doha et sur les moyens d'améliorer le caractère inclusif dudit accord.

57. Le 18 octobre, en marge de la vingt-cinquième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC à Malabo, mentionnée au paragraphe 65 du présent rapport, le Représentant spécial a rencontré le Premier Ministre du Tchad. À cette occasion, les deux hommes ont discuté des élections législatives et locales qui allaient se tenir. Le Représentant spécial a souligné l'importance d'un dialogue inclusif tenant compte des préoccupations soulevées par les partis politiques.

##### **Gabon**

58. Le Représentant spécial est resté régulièrement en contact avec les autorités de transition, notamment le Ministre des affaires étrangères, avec lequel il s'est entretenu, le 14 août, de la question concernant les étapes suivantes de la transition, notamment l'élection présidentielle de 2025.

59. En octobre, le Représentant spécial a mené des missions de bons offices préalablement au référendum constitutionnel, demandant la poursuite de la transition pacifique, la cohésion sociale et le respect de la liberté d'expression. Le 10 octobre, il a rencontré le Président de la transition. Les deux hommes ont parlé de la transition politique et du projet de constitution. Le Représentant spécial a également rencontré, le 14 octobre, le Premier Ministre et le Ministre de la justice, ainsi que l'ancien Premier Ministre et figure de l'opposition, M. Bilie By Nze.

### **Sao Tomé-et-Principe**

60. Le 5 juin, le BRENUAC a coorganisé, à Libreville, une réunion des partenaires au niveau des ambassadeurs pour Sao Tomé-et-Principe, avec les bureaux du Coordonnateur résident des Nations Unies à Sao Tomé-et-Principe et de la Coordonnatrice résidente des Nations Unies au Gabon. Des partenaires bilatéraux y ont assisté. L'ambassade de Sao Tomé-et-Principe au Gabon y était également représentée. Faisant suite à un aperçu de la situation dans le pays, les discussions ont porté sur des questions politiques et socioéconomiques d'actualité.

61. À la demande du Premier Ministre, Patrice Trovoada, le BRENUAC a facilité le déploiement, du 29 juin au 13 juillet, du Corps permanent de spécialistes de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité, afin de conseiller le Gouvernement, en partenariat avec l'African Security Sector Network (Réseau africain pour le secteur de la sécurité), à propos de la conception, de la planification et de la conduite d'un examen du secteur de la sécurité.

62. Dans une lettre datée du 22 août, le Gouvernement a demandé à l'ONU de lui fournir une assistance électorale en vue des élections présidentielle et législatives de 2026. Dans sa réponse du 20 septembre, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix et coordonnatrice des Nations Unies pour l'assistance électorale a approuvé la réalisation d'une évaluation qui définirait les domaines dans lesquels l'aide demandée pourrait être apportée. L'évaluation a été menée par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, en collaboration avec le BRENUAC et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

63. En marge de la vingt-cinquième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC mentionnée au paragraphe 65 du présent rapport, le Représentant spécial a rencontré le Président, Carlos Manuel Vila Nova. Les deux hommes ont souligné l'importance que revêtait un climat politique serein dans la situation délicate marquant la période préélectorale.

64. Du 1<sup>er</sup> au 5 novembre, le Représentant spécial s'est rendu à Sao Tomé, où il a rencontré le Président, le Premier Ministre et d'autres hauts fonctionnaires. Les pourparlers ont porté sur la nécessité d'avoir un climat politique serein, qui soit propice à la tenue d'un dialogue sur les réformes constitutionnelles et autres entre les principaux acteurs politiques.

## **B. Renforcer les capacités sous-régionales de prévention des conflits et de médiation**

### **Collaboration avec les organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales, notamment l'appui donné à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale**

65. Du 16 au 18 octobre, le Représentant spécial a participé à la vingt-cinquième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, tenue à Malabo. Les discussions ont porté sur la consolidation de la réforme institutionnelle de la CEEAC et le renforcement de l'intégration régionale. La première dame de la Guinée équatoriale a organisé un forum des premières dames, au cours duquel une feuille de route régionale a été élaborée pour protéger les femmes victimes de maltraitances dans les zones transfrontalières, promouvoir une plus grande représentation des femmes aux postes de décision et établir un fonds régional de soutien à la formation académique et professionnelle des femmes. En marge de la session, le Représentant spécial a également rencontré le Premier Ministre de la Guinée équatoriale, les Ministres des affaires étrangères de la Guinée équatoriale et

du Rwanda et le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo.

66. Le 17 septembre, la Représentante spéciale a participé à distance aux consultations de la CEEAC sur la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et en a prononcé l'allocution liminaire. Les participantes et participants se sont centrés sur l'amélioration des procédures de migration, le renforcement de la protection des migrants par une gestion intégrée des frontières et le renforcement de la coopération régionale et nationale.

### **Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

67. Les 1<sup>er</sup> et 2 juillet, le BRENUAC et le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe ont organisé une conférence régionale sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique centrale. Recommandée par la cinquante-sixième session du Comité consultatif permanent à Kigali en novembre 2023, la conférence s'est penchée sur les causes profondes des changements anticonstitutionnels de gouvernement et sur la manière dont les États membres de la CEEAC pouvaient relever durablement ces défis. Les recommandations formulées seront présentées par Sao Tomé-et-Principe à la cinquante-huitième session du Comité, qui devrait se tenir à Bangui du 25 au 29 novembre.

68. Le bureau du Comité consultatif permanent a effectué, du 7 au 11 octobre, une visite sur le terrain, en Angola, pour examiner en particulier les incidences du développement économique sur les processus de réconciliation et de reconstruction dans les situations d'après-conflit. Les membres du bureau ont visité les provinces de Benguela, Huambo et Bié, qui ont été les plus touchées par la guerre civile. Les participantes et participants ont formulé des recommandations à l'intention des autorités angolaises, des États membres du Comité consultatif permanent et de la CEEAC, qui seront présentées à la cinquante-huitième session du Comité.

### **Partenariats avec la société civile et appui aux réseaux de la société civile**

69. Du 12 au 14 juin, le BRENUAC a participé à Musanze (Rwanda) à un atelier qui portait sur le rôle des journalistes s'agissant de garantir la transparence et de renforcer l'éthique ainsi que sur la protection des journalistes couvrant les élections. L'atelier a été organisé par l'Association des journalistes du Rwanda avec le soutien du BRENUAC, du Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, du PNUD et du Bureau de la Coordonnatrice résidente au Rwanda. Trente journalistes rwandais, dont 13 femmes, y ont participé.

70. Du 12 au 18 juillet, le BRENUAC a apporté son appui et participé à la quinzième édition de la Foire transfrontalière annuelle d'Afrique centrale à Ébolowa (Cameroun), ville proche des frontières du pays avec le Gabon et la Guinée équatoriale. Les travaux ont porté sur la libre circulation des personnes et des biens aux frontières et ses incidences sur les initiatives commerciales entreprises par des femmes. Les participantes et participants ont souligné la nécessité de continuer à sensibiliser l'opinion aux questions relatives aux femmes, aux jeunes, à la paix et à la sécurité, à la mobilité transfrontalière et à la violence fondée sur le genre.

71. Du 24 au 30 juin, le BRENUAC a apporté un soutien technique et financier à plusieurs organisations gabonaises de femmes et de jeunes afin de les sensibiliser aux principales recommandations du dialogue national inclusif, portant notamment sur la nécessité d'assurer la présence d'au moins 40 % de femmes aux postes de décision, la création d'un conseil consultatif sur l'égalité des sexes et l'inclusion de 20 % de

jeunes et de 10 % de personnes handicapées dans les processus de rédaction et d'adoption de la nouvelle constitution.

72. Du 12 au 14 août, le BRENUAC a organisé à Douala (Cameroun) un atelier sur l'égalité des sexes et la responsabilité des médias. Les participantes et participants ont publié une déclaration sur le harcèlement sexuel dans les médias et créé une organisation visant à promouvoir le leadership et la coopération des femmes dans les médias de la sous-région.

73. Les 30 et 31 octobre, le BRENUAC a organisé, à Libreville, un atelier destiné à faciliter l'échange de données d'expérience entre dirigeantes de la République démocratique du Congo et du Gabon. L'atelier visait à renforcer l'engagement et la participation politiques des femmes au Gabon en augmentant la représentation des femmes dans les institutions politiques et les organes de gouvernance tout en renforçant leurs compétences en matière de leadership et de dialogue.

### **C. Appui aux initiatives en faveur de la paix et de la sécurité menées à l'échelle des Nations Unies, de la région et de la sous-région**

#### *Crise dans la région du bassin du lac Tchad*

74. Le 20 septembre, le Représentant spécial a participé à la cinquième réunion du Comité directeur sur la mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, qui s'est tenue sous forme virtuelle. Les participantes et participants ont approuvé la stratégie régionale ajustée et la politique de réconciliation et de réintégration communautaires ainsi qu'une étude régionale sur le cadre de la justice transitionnelle. Ces documents seront tous soumis à l'approbation du Conseil des ministres de la Commission du bassin du lac Tchad.

75. Du 11 au 16 novembre, le Représentant spécial pour l'Afrique centrale et le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ont effectué une visite conjointe au Tchad. Ils y ont rencontré le Premier Ministre, le Haut Représentant de l'Union africaine au Tchad, le Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad et l'équipe de pays des Nations Unies. Ils se sont également rendus à Bol, dans la province du Lac, où ils ont rencontré les autorités locales et des personnes récemment déplacées.

#### *Climat et paix et sécurité*

76. Du 27 au 29 août, le BRENUAC a participé à un atelier consacré au projet de position africaine commune sur le climat, la paix et la sécurité, organisé par l'Union africaine à Nairobi. L'atelier a réuni des représentantes et représentants de l'Union africaine, de communautés économiques régionales et de mécanismes régionaux, de commissions africaines sur le climat, d'organisations de la société civile et des milieux universitaires ainsi que d'autres parties prenantes régionales. Le BRENUAC a mis en lumière les défis inédits de l'Afrique centrale et ses contributions pour ce qui est du lien entre climat et sécurité.

77. Du 2 au 4 octobre, le BRENUAC, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des opérations de paix et l'École des cadres du système des Nations Unies ont organisé à Ntoum (Gabon) un atelier de renforcement des capacités sur le climat et la paix et la sécurité en Afrique centrale. Des représentantes et représentants des bureaux des coordonnateurs résidents dans la sous-région, des opérations de paix des Nations Unies en Afrique centrale et du Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale ainsi que de la CEEAC et d'organisations de la société civile de la région ont participé à

l'atelier. Les participantes et participants ont créé une communauté de pratique sur le climat et la paix et la sécurité en Afrique centrale.

*Transhumance et conflits entre agriculteurs et éleveurs*

78. En juillet, le BRENUAC et la CEEAC ont convenu de réviser le projet de protocole régional sur la transhumance pacifique en Afrique centrale, initialement élaboré en novembre 2019, en y intégrant les faits nouveaux et les défis concernant la sous-région. Le BRENUAC a continué d'aider la CEEAC à élaborer une stratégie régionale globale visant à promouvoir la transhumance pacifique dans toute l'Afrique centrale.

#### **D. Améliorer la cohérence et la coordination de l'action des Nations Unies dans la sous-région**

*Entités des Nations Unies : échanges, collaboration, coordination et initiatives conjointes*

79. Le 11 octobre, le BRENUAC et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ont mené un examen entre homologues sur leurs efforts de coordination concernant le climat, la paix et la sécurité, la transhumance, la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, l'extrémisme violent dans le bassin du lac Tchad et les questions transversales telles que les questions de genre, les jeunes et les droits humains. Ils ont convenu de renforcer la coopération dans la mise en œuvre de leurs activités et initiatives régionales communes. Un nouveau programme commun sera lancé au début de 2025.

80. Le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé une nouvelle initiative, d'un montant de 3 millions de dollars, destinée à promouvoir la cohésion sociale et les débouchés socioéconomiques au bénéfice des populations de l'est du Tchad accueillant des réfugiés soudanais et des rapatriés tchadiens.

### **IV. Observations et recommandations**

81. La période couverte par le présent rapport a mis en lumière les problèmes complexes de gouvernance en Afrique centrale, qui continuent de compromettre la stabilité de la sous-région et les efforts déployés en faveur d'une paix et d'un développement durables. Il est essentiel, pour favoriser la paix et le développement à long terme, de renforcer les institutions démocratiques et l'état de droit, de promouvoir l'inclusion politique, d'améliorer la transparence, de respecter les droits humains, de favoriser l'égalité des genres et l'avancement des femmes et de lutter contre les causes profondes de l'instabilité. Les conflits et les crises en cours, de même que les effets des changements climatiques, exacerbent les vulnérabilités existantes, en particulier pour les femmes et les groupes marginalisés, et amplifient les défis de la sous-région sur les plans politique, socioéconomique et humanitaire et en matière de sécurité. Il importe que les gouvernements nationaux, les organismes régionaux et la communauté internationale agissent de manière continue et concertée pour parer efficacement à ces menaces polymorphes et garantir la stabilité et le développement à long terme.

82. Alors que sept pays de la sous-région entrent en période pré-électorale, les mesures qu'ils ont déjà prises sont les bienvenues. À cet égard, l'intégrité des opérations électorales et la protection des droits humains et des libertés fondamentales demeurent essentielles si l'on veut s'assurer que tous les acteurs politiques et toutes les composantes de la société participeront aux élections et en



accepteront finalement le résultat. Si des progrès ont été accomplis, des difficultés persistent, notamment des restrictions croissantes de l'espace civique observées dans plusieurs pays. L'ONU est déterminée à appuyer les efforts visant à renforcer les institutions démocratiques et à créer un environnement propice à la tenue d'élections pacifiques, transparentes, inclusives et crédibles. À cet égard, les efforts conjoints des parties prenantes locales, régionales et internationales, qui visent en particulier à assurer aux femmes une représentation accrue et une participation significative, dans des conditions d'égalité, sont essentiels si l'on entend atteindre ces objectifs et garantir une paix et une stabilité durables dans la sous-région.

83. La poursuite des violences dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest du Cameroun reste préoccupante. Les effets durables de cette violence sur le peuple camerounais, y compris les enfants de ces régions, sont profondément troublants, notamment en ce qu'ils privent ceux-ci de leur droit à l'éducation, en violation de la résolution 2601 (2021) du Conseil de sécurité, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Je réaffirme qu'il importe que le Cameroun trouve une solution politique à la crise, qui soit inclusive ; je réaffirme également que l'ONU est disposée à appuyer un tel processus. La protection des civils dans les régions touchées est d'une importance vitale, conformément au droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Je me félicite de la coopération des pays qui ont fait preuve de solidarité dans la lutte contre l'impunité, contribuant ainsi à l'objectif plus large qui vise à assurer la stabilité au Cameroun. Tous les États Membres qui accueillent des dirigeants de la diaspora camerounaise sont encouragés à s'engager activement à prévenir les discours de haine et l'incitation à la violence provenant de l'étranger, conformément à leurs obligations internationales.

84. Je me réjouis de l'annonce des élections législatives, provinciales et municipales au Tchad. Le Gouvernement tchadien et tous les acteurs politiques sont encouragés à saisir pleinement les chances considérables que représentent ces élections pour favoriser la gouvernance participative et promouvoir une paix durable. Il est également essentiel de continuer à progresser vers la réalisation d'une vision nationale qui débouche sur un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration inclusif et viable. La communauté internationale est appelée à soutenir généreusement les efforts de consolidation de la paix déployés dans l'ensemble du Tchad, en particulier dans l'est du pays, qui est touché par les retombées du conflit faisant rage au Soudan.

85. La transition politique au Gabon continue de progresser conformément au calendrier établi. Je me félicite du déroulement pacifique du référendum constitutionnel. J'appelle les autorités de transition, sur cette lancée, à continuer de renforcer le cadre institutionnel et juridique requis pour les élections dans le pays, notamment en procédant à la révision du code électoral et à l'élaboration de la loi sur les partis politiques, dans la perspective de l'élection présidentielle. La liberté d'exprimer des voix dissidentes contribue à l'instauration d'un climat propice à des élections pacifiques et crédibles ainsi qu'à la cohésion sociale et à une paix durable. Je me félicite de la récente mission de haut niveau de l'Union africaine et de l'évaluation qu'elle a menée des progrès faits par le Gabon en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel, qui pourra faciliter, à terme, la réintégration du pays dans l'organisation régionale.

86. Le conflit prolongé au Soudan continue d'entraîner des déplacements massifs : un grand nombre de personnes ont cherché refuge dans des pays voisins en Afrique centrale, en particulier au Tchad et en République centrafricaine. Je loue la généreuse hospitalité des communautés d'accueil dans les deux pays. L'afflux de réfugiés

continue de faire considérablement pression sur des communautés d'accueil déjà fragiles, exacerbant les difficultés humanitaires et socioéconomiques et les problèmes de cohésion sociale existants. J'engage la communauté internationale à accroître l'aide humanitaire et renforcer son soutien aux initiatives de résilience et de développement à long terme, tant pour les populations réfugiées que pour les communautés d'accueil.

87. La situation dans le bassin du lac Tchad demeure également préoccupante. La mobilisation indéfectible des pays contribuant à la Force multinationale mixte et l'appui de la communauté internationale sont essentiels à la stabilité régionale. Je me félicite de l'approbation par le Comité directeur de la Stratégie régionale ajustée en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram et j'attends avec intérêt l'adoption de la Stratégie par le Conseil des ministres de la Commission du bassin du lac Tchad. Conformément à la résolution 2349 (2017) du Conseil de sécurité et dans le cadre de l'instauration de la justice transitionnelle, l'ONU reste à disposition pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie régionale de désarmement, de démobilisation, de réadaptation et de réintégration des anciens membres des groupes affiliés à Boko Haram et des groupes dissidents, tout en veillant à la complémentarité avec les mécanismes de responsabilisation, tels que le contrôle et la poursuite des individus soupçonnés d'avoir commis des actes de terrorisme.

88. L'épidémie de mpox a mis en évidence la vulnérabilité de la sous-région aux urgences de santé publique, dont les effets se font démesurément sentir sur les enfants, les femmes et les communautés marginalisées. Tout en saluant le rôle essentiel joué par les centres africains de prévention et de contrôle des maladies s'agissant de renforcer la surveillance, d'améliorer les outils de diagnostic et de coordonner une riposte à l'échelle du continent, je souhaite remercier les États Membres qui se sont engagés à fournir des vaccins aux pays touchés, permettant ainsi au Rwanda et à la République démocratique du Congo d'entamer leurs campagnes de vaccination respectives. La communauté internationale doit intensifier ses efforts collectifs pour renforcer son soutien et empêcher que l'épidémie ne se propage davantage.

89. Les phénomènes météorologiques extrêmes survenus récemment dans la sous-région révèlent les liens critiques entre changements climatiques et paix et sécurité. La communauté internationale devrait fournir une assistance financière et technique accrue aux pays touchés par les changements climatiques, en les aidant à renforcer leur résilience compte tenu des questions de genre, à améliorer la préparation aux catastrophes naturelles, à préserver les moyens de subsistance et à empêcher que les phénomènes météorologiques extrêmes n'exacerbent les problèmes tels que les tensions intercommunautaires sur les ressources naturelles, le recrutement de groupes armés non étatiques et les migrations forcées.

90. Les niveaux d'endettement importants dans la sous-région continuent d'entraver l'aptitude des gouvernements à relever efficacement les défis cruciaux, car les ressources qui pourraient être consacrées à la stabilisation des processus de paix, à l'atténuation des risques climatiques et à la mise en place de voies de développement durable sont en fait allouées au service de la dette extérieure. Il convient de procéder à une restructuration efficace de la dette à long terme qui place l'humain au cœur des préoccupations et qui soit corrélée à des réformes de la gouvernance ; il faut également une réforme du système financier international, dont la réalisation n'a que trop tardé.

91. Je remercie les pays de la sous-région, l'Union africaine, la CEEAC, la CEMAC, la Commission du bassin du lac Tchad, la Commission du golfe de Guinée et les autres institutions régionales et sous-régionales de leur collaboration constante

avec le BRENUAC. Je demeure reconnaissant au Gabon pour son hospitalité envers le Bureau régional et pour le soutien qu'il lui apporte.

92. Je tiens enfin à remercier mon représentant spécial, Abdou A Barry, et les membres du personnel du BRENUAC pour leur appui constant à l'action régionale et aux initiatives en faveur de la paix en Afrique centrale.

---